

« Quand céder n'est pas
consentir »

*Consentement, désir, confiance
et autorité*

Dr. Nathalie Grandjean

Matins Philo, saison 16

13/10/2026

Que se passe-t-il lorsque le consentement exprimé ne suffit pas à rendre compte de ce qui se joue réellement dans une relation?

- Hypothèse générale: le consentement ne peut être réduit à l'expression formelle d'une volonté individuelle. Il est toujours pris dans une relation à l'autre, traversée par des asymétries, des attentes, des formes d'autorité et de confiance. Céder peut alors prendre l'apparence du consentement sans en avoir les conditions.
 - Que signifie dire oui lorsque le désir lui-même est incertain ?
 - Que signifie consentir dans une relation caractérisée par une asymétrie de pouvoir ?
 - Que devient l'autonomie lorsque la possibilité même de dire non est affectée par la relation à l'autre ?
- Deux situations :
 1. Intimité, sexualité, violences
 2. Relations de soin

Prologue

- Le consentement est devenu une catégorie fondamentale du droit, de la sexualité, de la médecine, de la recherche, de la bioéthique et des relations interpersonnelles.
- Il est associé à la liberté, à l'autonomie, à la responsabilité individuelle et à la reconnaissance de l'autre comme sujet.
- Attention à l'illusion : suffit-il de demander à quelqu'un s'il consent pour savoir si une relation est légitime?
- Or, le consentement ne se laisse pas toujours réduire à un oui ou à un non. Une personne peut dire oui sans désirer, accepter sans vouloir, se soumettre sans consentir. Inversement, elle peut consentir sans savoir exactement ce à quoi elle s'engage.

Céder, se soumettre, consentir : l'énigme du désir

Clotilde Leguil, (2021), *Céder n'est pas consentir*, Paris, PUF.

Le consentement comme énigme

- Leguil part d'un paradoxe : consentir, c'est dire oui sans savoir entièrement à quoi l'on dit oui.
- Le consentement comporte donc une dimension irréductible d'incertitude. Dans une relation amoureuse ou sexuelle, par exemple, on ne sait jamais complètement ce que l'engagement va produire, ni comment l'autre va se comporter. Consentir suppose une forme d'ouverture à l'autre et une confiance qui ne peut être entièrement garantie.
- Cela signifie que l'on ne peut pas exiger du consentement qu'il repose sur une maîtrise intégrale de ses conséquences.
- Mais cette énigme ne doit pas être confondue avec le forçage.
- Importance du geste théorique de Leguil : elle veut préserver la possibilité d'une expérience subjective du consentement sans pour autant faire de toute ambiguïté une justification de la violence

La frontière entre céder et consentir

- Leguil examine les différentes expériences du « se laisser faire ».
- Elle distingue notamment :
 - le consentement comme expérience d'ouverture à l'autre ;
 - le fait de se laisser faire, qui peut traduire une difficulté à affirmer son propre désir ;
 - le fait de céder sous l'effet de l'angoisse, de l'emprise ou de la peur ;
 - le forçage, dans lequel le sujet se trouve confronté à une expérience qui excède sa possibilité de vouloir.
- Une question devient alors centrale : peut-on se forcer soi-même à faire quelque chose que l'on ne désire pas ?
- Déplacement du problème de la contrainte extérieure vers les formes de contrainte qui s'exercent dans le rapport du sujet à lui-même.

Exemple : on peut céder par peur de perdre l'amour de l'autre, par désir de lui plaire, par difficulté à lui opposer un refus, ou parce que l'on finit par intérioriser sa demande.

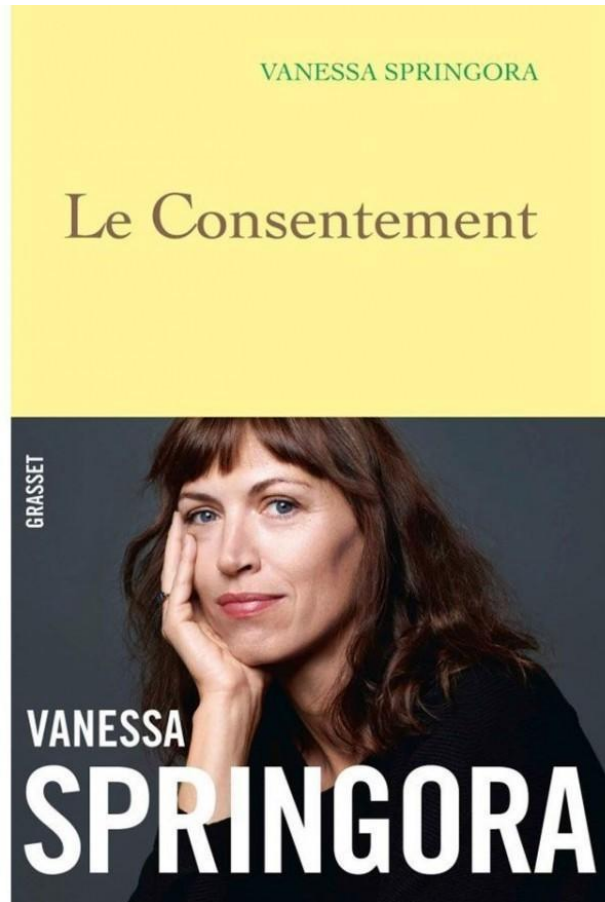
Le forçage du désir et la violence

- Attention à cette distinction : le désir n'est pas la volonté et l'ambivalence du désir n'est pas une autorisation donnée à l'autre.
- L'absence de refus ne vaut pas consentement. La passivité, le silence, l'immobilité ou même certaines formes d'acquiescement ne permettent pas de conclure à l'existence d'un désir.
- La victime peut se trouver confrontée à une difficulté supplémentaire : celle de ne pas pouvoir immédiatement nommer ce qui lui est arrivé, voire de ne pas parvenir à se reconnaître comme victime
- Dans une relation d'emprise, la personne ne perd pas nécessairement toute capacité de jugement ou de volonté. Ce qui se transforme, c'est son rapport à elle-même et à l'autre. Le désir de l'autre, ses attentes, ses exigences ou ses réactions possibles occupent progressivement une place telle qu'il devient difficile de se rapporter à son propre désir
- L'emprise ne signifie donc pas simplement qu'un individu exerce une contrainte extérieure sur un autre. Elle peut aussi affecter la manière dont celui-ci se perçoit comme sujet de son propre désir.

Le problème de la parole : retrouver une langue à soi

- Ambivalence et culpabilité : il y a parfois eu des moments d'attachement, des gestes ambivalents, des tentatives de préserver la relation ou même des formes d'adhésion apparente. Mais ces éléments ne suffisent pas à établir un consentement libre. Ils doivent être compris dans le contexte relationnel et dans les rapports de pouvoir qui structurent la situation.
- Que se passe-t-il après le forçage ? Comment retrouver la possibilité de dire « je » lorsque l'expérience a précisément été celle d'une dépossession de soi ?
- Leguil consacre plusieurs chapitres à la langue coupée, à la question « Qui me croira ? » et à la possibilité de consentir à nouveau à dire. Elle fait ainsi de la parole une dimension de la reconstruction subjective.
- Si céder n'est pas consentir, encore faut-il pouvoir raconter ce qui s'est passé. Mais comment raconter une expérience qui a précisément atteint notre capacité à parler, à nous reconnaître dans nos actes et à donner un sens à ce que nous avons vécu ?

Vanessa Springora et Neige Sinno : écrire après le forçage



Vanessa Springora : le consentement fabriqué

- Springora revient sur la construction d'une relation dans laquelle elle a progressivement été amenée à se penser comme consentante.
 - Fabrication d'une situation dans laquelle une adolescente peut interpréter la relation comme une histoire d'amour, une expérience valorisante, voire une forme d'émancipation.
 - L'asymétrie d'âge, d'expérience, de statut et de pouvoir est considérable: il y a donc un décalage entre la manière dont la jeune fille comprend initialement son expérience et la manière dont l'adulte qu'elle est devenue peut désormais la relire.
 - Ce décalage permet de poser une question essentielle : peut-on consentir à une situation dont les conditions de compréhension ont été elles-mêmes construites par celui qui exerce l'emprise ?
- ➔ Le consentement ne peut être détaché de la relation dans laquelle il s'exprime.

Neige Sinno : les limites de l'écriture et la possibilité de dire

- Comment écrire une expérience traumatique sans prétendre pouvoir la restituer intégralement?
- Sinno ne produit pas simplement un récit autobiographique de l'inceste. Elle interroge constamment les conditions de possibilité de son propre récit.
- Comment écrire la violence ? Comment la représenter sans la reproduire ? Comment éviter que la mise en récit ne transforme l'expérience en une histoire trop cohérente, trop lisible, qui ferait disparaître précisément ce qui, dans le traumatisme, résiste à la compréhension ?
- L'écriture devient alors une opération paradoxale :
 - elle permet de sortir du silence ;
 - elle permet de reprendre possession d'une expérience qui a été imposée ;
 - mais elle ne permet pas de réparer intégralement ce qui a eu lieu ;
 - elle oblige à interroger les limites de la représentation et du langage.
- L'écriture n'est pas une guérison automatique. Chez Sinno, elle est aussi une mise à l'épreuve de la littérature elle-même : comment écrire sans s'appropriier la souffrance, sans la spectaculariser, sans prétendre lui donner une résolution?

L'écriture comme possibilité de sauver l'âme

- « Sauver l'âme » comme une formule philosophique et non comme une thèse thérapeutique.
- L'écriture peut être comprise comme une possibilité de réappropriation de soi : retrouver une langue, reconstruire une position de sujet, ne plus être uniquement celle à qui quelque chose est arrivé, mais devenir celle qui peut en témoigner et en élaborer le sens.
- Il ne s'agit pas de revenir à un état antérieur au traumatisme. Il s'agit plutôt de pouvoir habiter autrement son histoire.
- Écrire : déplacer le rapport à ce qui a été vécu.
- Springora construit un récit rétrospectif qui met en évidence la fabrication de son consentement
- Sinno interroge en permanence les possibilités et les limites de la narration elle-même.

Consentir dans la relation de soin : confiance et autorité

Schumacher, B. N. (2022). « Au cœur du consentement, d'un côté la confiance, de l'autre l'autorité », dans J.-P. Pierron (dir.), *La fabrique du consentement*, Le Bord de l'eau, p. 59-77.

Schumacher, B. N. (2020). « Les ambiguïtés de la décision partagée (shared decision-making). Pour une définition de l'autonomie fondée sur la délibération et la relation », *Éthique & Santé*, 17(3), p. 181-198.

Le consentement médical : l'autonomie dans une relation asymétrique

- Le patient doit être autonome, mais il est aussi vulnérable et dépendant.
 - Le consentement éclairé repose sur la reconnaissance du patient comme sujet autonome, capable de décider pour lui-même.
 - Pourtant, la maladie place le patient dans une situation particulière : souffrance, incertitude, dépendance, asymétrie de savoir.
 - Le médecin détient une expertise que le patient ne possède pas et dont il dépend pour comprendre sa situation.
 - Le patient doit donc faire confiance à celui qui détient le savoir et dispose d'une autorité médicale.
- ➔ Problème philosophique : comment exercer son autonomie dans une relation dont on dépend ?

Bernard N. Schumacher : entre confiance et autorité

- Le consentement médical se situe entre deux pôles : la confiance et l'autorité.
 - La confiance : le patient accepte de s'en remettre partiellement au médecin, à son savoir et à sa compétence.
 - L'autorité : le médecin dispose d'une légitimité professionnelle, d'un savoir spécialisé et d'un pouvoir d'intervention.
- Cette asymétrie est constitutive de la relation médicale ; elle n'est pas nécessairement illégitime.
- La confiance permet au patient de s'engager dans une relation dont il ne maîtrise pas tous les paramètres. Il accepte de ne pas tout savoir, de ne pas tout comprendre et de ne pas tout contrôler.
- Vigilance 1: cette confiance ne devrait pas impliquer qu'il renonce à sa capacité de jugement.
- Vigilance 2: la confiance peut devenir une délégation excessive du jugement ; l'autorité peut se transformer en pouvoir d'imposition.

Entre excès de confiance et abus d'autorité

Situation	Ce qui se joue
Confiance légitime	Le patient accepte de s'en remettre partiellement au savoir du médecin.
Excès de confiance	Le patient délègue son jugement au médecin, parfois au point de ne plus pouvoir exercer son autonomie.
Abus d'autorité	Le médecin utilise son statut, son savoir ou sa position pour imposer une décision, neutraliser le refus ou obtenir une adhésion.

Bernard N. Schumacher : entre confiance et autorité

- La question du consentement rejoint celle de l'autonomie : le patient peut-il rester sujet de la décision tout en reconnaissant qu'il dépend du savoir et de la compétence du médecin ?
- Le consentement est-il encore libre lorsque la relation de confiance rend le refus psychologiquement ou socialement difficile ?
- Et inversement : le médecin peut-il respecter l'autonomie du patient sans renoncer à exercer son jugement professionnel ?
- Poser cette question permet de sortir de l'alternative entre deux modèles:
 - le modèle paternaliste, dans lequel le médecin décide pour le patient au nom de son intérêt ;
 - le modèle individualiste, dans lequel le patient est supposé décider seul, à partir d'informations qui lui sont communiquées.

Schumacher : les ambiguïtés de la décision partagée

- B. Schumacher suggère une troisième voie : la décision partagée
- Le médecin informe et présente les options thérapeutiques. Le patient est invité à exprimer ses préférences et à choisir.
 - Mais qui définit les options possibles ?
 - Qui sélectionne les informations pertinentes ?
 - Qui détermine les risques acceptables et les possibilités envisageables ?
- Partager une décision ne garantit pas nécessairement que le patient participe effectivement à sa construction.

Schumacher : les ambiguïtés de la décision partagée

- On peut avoir une procédure de décision partagée qui reste formelle: le médecin présente des options, le patient choisit, et l'on considère que l'autonomie a été respectée.
 - Qui définit les options ? Qui sélectionne les informations pertinentes ? Qui détermine les risques acceptables ? Qui formule les possibilités envisageables ?
 - Il y a toujours une asymétrie... la décision partagée ne la supprime donc pas nécessairement
- ➔ Le consentement ne se réduit pas à une décision individuelle prise à l'issue d'une information. Il suppose une relation délibérative dans laquelle le patient peut véritablement prendre part à la construction de la décision.

Conclusions

- **Premièrement**, le consentement est toujours relationnel. Il ne se produit jamais dans le vide, indépendamment de l'autre, de ses attentes, de son autorité ou de la confiance qu'il inspire.
- **Deuxièmement**, le consentement suppose une forme d'incertitude. Nous ne pouvons jamais connaître parfaitement les conséquences de nos engagements, ni être totalement transparents à nous-mêmes. Mais cette énigme constitutive du désir ne saurait justifier le forçage ou la domination.
- **Troisièmement**, l'autonomie ne peut être pensée comme une propriété individuelle que l'on posséderait indépendamment des relations sociales. Elle se construit et s'exerce dans des relations qui peuvent tout autant la soutenir que la fragiliser.

Conclusions

- D'un côté, le sujet ne sait pas toujours ce qu'il désire ; d'un autre côté, il ne peut pas toujours savoir ce qu'il accepte.
 - On ne peut se contenter du consentement: il faut examiner les conditions dans lesquelles il a pu être exprimé, entendu, reconnu et respecté.
 - Car ce qui importe n'est pas seulement la présence d'un oui, mais la possibilité effective, pour un sujet, de ne pas être dépossédé de sa propre parole.
- ➔ Dans les deux cas, l'idéal d'un sujet parfaitement autonome, transparent à lui-même et maître de ses décisions se révèle insuffisant.